

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 26 JANVIER 2026  
PROCÈS-VERBAL N° 36**

---

Page 393

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Nicole Bachmann, Présidente, ouvre la séance à 20 h 02, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux. Elle profite de souhaiter à chacun une excellente année 2026. Elle salue le public et la presse en la personne de Robin Badoux et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

Excusés : Mmes Betschart Anne-Sophie, Walroff Sandra. MM. Aberle Mathieu, Jenni David, Liechti Nicolas, Mermod Cyril, Porchet Christophe.

Absents : MM. Burnand Michel, Sauser Philippe.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI -39      NON - 0      ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 8 décembre 2025**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 37      NON - 0      ABST - 2

Le PV est accepté à la majorité.

### **4. Communications de la Présidente**

Moment de recueillement : Le 1<sup>er</sup> janvier nous a cueillis avec la terrible, l'inconcevable nouvelle du drame de l'incendie de Crans Montana. Je vous prie de bien vouloir vous lever afin d'observer un moment de recueillement en hommage aux personnes touchées par cette tragédie. Nos pensées vont à ceux qui ont perdu la vie et à ceux qui ont été blessés dans cet incendie, aux proches et aux familles de toutes ces victimes. Nous adressons notre soutien et nos remerciements aux intervenants, civils, membres des services de secours. Nous pensons également aux équipes médicales qui accompagnent maintenant les blessés. *Moment de silence*

Visite du préfet le 11 décembre 2025 : Monsieur le préfet De Icco a contrôlé les registres du conseil communal. Il n'a pas fait de remarques ou commentaires nécessitant une adaptation des procédures. Merci à notre secrétaire Pauline Héritier pour la bonne tenue des registres et des procédures. Lors de cette rencontre, nous avons également abordé divers points dont : le

déroulement des séances de conseil communal, les rapports avec l'administration et la municipalité et l'organisation des prochaines élections générales communales.

Journée d'élections et de votations du 8 mars : Je remercie les groupes de nous avoir transmis les noms des scrutateurs qui viendront en soutien des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> bureaux durant cette journée très chargée. Une convocation détaillée sera envoyée à tous ceux qui seront de service ce jour-là. Je vous remercie d'ores et déjà de bien vouloir nous confirmer la bonne réception de cette convocation. Merci à ceux qui se sont engagés pour le bon déroulement de cet exercice démocratique.

Vin de la commune : Vous avez été informé par notre mail du mois de décembre que les bouteilles de vin de la commune destinées aux conseillers communaux étaient à votre disposition à l'administration. Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas d'aller les chercher. La date buttoir pour le retrait de vos bouteilles est le 31 janvier.

## **5. Lettres et pétitions éventuelles**

En date du 23 janvier, nous avons reçu un mail de la part de Madame Paruta nous confirmant sa démission de son poste de suppléante à la commission de gestion avec effet au 9 mars. À cette date, une nouvelle déléguée suppléante à la commission de gestion sera présentée par le PS.

## **6. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale PS**

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Sokha Ung.

La Présidente prie Mme Sokha Ung de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et à l'assemblée de se lever.

Assermentation. *Applaudissements.*

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

## **7. Communications de la municipalité**

*Mme Lucy Delarze*

Gestion des déchets : Dans le cadre de la gestion des déchets communaux et de leur financement, la municipalité a décidé de mettre en œuvre plusieurs mesures entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces mesures poursuivent trois objectifs principaux : réduire la quantité de déchets collectés, mettre nos installations en conformité et maîtriser les coûts pour la collectivité en appliquant au mieux le principe du pollueur-payeur. Tout d'abord, un contrôle d'accès à la déchetterie a été mis en place au moyen d'un macaron annuel destiné aux ménages de la commune. Cette mesure vise à réserver l'usage de la déchetterie aux habitants et ainsi éviter les coûts liés à la prise en charge de déchets produits potentiellement hors du territoire communal. La collecte du gazon et des herbes de fauche est supprimée à la déchetterie. Leur décomposition produit des jus susceptibles de polluer les eaux souterraines et nos installations ne disposent pas de surfaces étanches permettant la récupération de ces écoulements. Plusieurs alternatives existent toutefois, notamment la collecte en porte-à-porte des déchets verts en bacs individuels, les compostières régionales ou encore le compostage à domicile qui reste la solution à privilégier lorsque cela est possible pour des raisons de transport, d'énergie et de coût. La collecte des plastiques durs en benne est également supprimée. Ces déchets n'étant pas recyclés, ils finissent à l'incinération et la population dans sa globalité paye les coûts de ces déchets qui peuvent dans leur majorité être collectés via les sacs taxés. Ainsi, les plastiques durs dont le volume permet une collecte dans les sacs taxés de 110 litres doivent être éliminés dans les

ordures ménagères. Les plastiques durs plus volumineux peuvent quant à eux être pris en charge dans les déchets encombrants. Enfin, la municipalité a décidé de supprimer, dès 2026, le rabais famille qui, pour rappel, accordait un rabais de CHF 50.- sur la taxe forfaitaire d'un parent par ménage ayant au moins un enfant de moins de 18 ans. Cette décision s'inscrit dans le respect du pollueur-payeur. Elle tient compte du fait que les enfants de moins de 18 ans ne sont pas assujettis à la taxe et que l'élimination des couches-culottes est déjà prise en charge par la commune. Ainsi, les familles bénéficient déjà d'un rabais conséquent par rapport à la quantité de déchets globalement produits dans le ménage. Les dispositifs existants pour les étudiants, les apprentis et les ménages en situation financière difficile sont maintenus. Ces ajustements devraient nous permettre de couvrir les charges liées à la gestion des déchets par les recettes correspondantes, comme l'exige la législation, tout en évitant une augmentation générale de la taxe forfaitaire. L'ensemble de ces mesures a fait l'objet d'une information détaillée à la population dans l'Info-déchets, distribué en décembre dernier, afin d'en faciliter la compréhension.

*M. Cyril Ottonin*

STEP : *Présentation d'une vue de vendredi passé.* Le chantier avance bien, selon le planning. Des travaux vont se faire en dehors de la STEP, sur le chemin des Colons. Ce sont des sondages pour tirer un nouveau câble d'alimentation. La nouvelle STEP demandant plus de puissance, il faut retirer l'ancien câble et remettre un nouveau câble depuis la station, le transfo des Colons, jusqu'à la STEP. Cela va entraîner quelques fouilles pour que ce câble puisse être tiré. Cela perturbera un petit peu le chemin des camions, ce chemin à sens unique sur la rue des Colons. Aujourd'hui, on a quand même moins de camions qui circulent mais ils devront passer par le village et se croiser le cas échéant. Pendant ce temps, la STEP devra continuer à fonctionner. Il faudra donc qu'on mette en marche la génératrice pendant cinq jours et quatre nuits. D'après ce qu'on m'a dit, elle ne devrait pas faire trop de bruit, mais quand il n'y a pas de bruit, la nuit, c'est clair que cela en génère un petit peu. Les travaux sont prévus début mars. Une information sera transmise aux citoyens concernés par ces nuisances.

Eau potable : Concernant l'eau potable, plus principalement le réservoir de l'Orjalet et son traitement en chlorothalonil, j'aimerais sur ce point remercier la conseillère Madame Paola Paruta de son mail de la semaine passée pour une demande à ce sujet. Cela me permet de vous répondre aujourd'hui plus précisément. Pour rappel, la cuve numéro une est le réservoir qui reçoit les eaux des captages de la Bauma. La cuve numéro 2 est vide. Les travaux prévus sont la mise en conformité de la cuve 1 et l'utilisation de la cuve 2 pour le traitement du chlorothalonil ainsi que toute la partie de l'appareillage hydraulique pour ces nouvelles installations. Comme je vous l'avais annoncé au conseil de novembre dernier, un dossier avait été envoyé à l'OFCO pour avoir un premier retour de leur part pour savoir si on était dans le juste ou non. On a reçu un retour encourageant qui nous est parvenu à mi-décembre puisque sur le plan technique, il n'y avait pas de refus de leur part. Par contre, ils demandaient des précisions avant d'avoir le préavis final. Pour cela, on a eu une séance à la mi-janvier avec notre mandataire, le bureau RLJ, l'OFCO et l'ECA. Le point principal, surtout pour l'OFCO, était la rénovation de la cuve numéro 1. Cette cuve date de 1939. Selon le PDDE, ces fameux plans directeurs qui nous prennent pas mal de temps à mettre à jour, ce n'est pas rien, la référence pour la durée de vie, c'est 50 ans. Là, on l'a largement dépassée et pour la prolonger, ils ont voulu des précisions. On avait déjà fait des sondages sur les deux cuves et on voit bien que les fers à béton sont propres. Il n'y a pas une trace de rouille, il n'y a rien du tout. Cela les a rassurés. On doit quand même compléter notre dossier dans ce sens-là pour justement passer par-dessus ces 50 ans. Tout démolir pour tout reconstruire, cela n'a pas tellement de sens. Par contre, il y aura des travaux sur le fond, là c'est clair. La partie du dessus doit aussi être refaite pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage. Pour la suite de ce projet, il y aura, en octobre 2026, une présentation

à la municipalité, suivie un mois plus tard d'une présentation du préavis au conseil communal et en décembre, la votation du crédit de construction par le conseil communal. L'autre sujet qui est aussi en cours, c'est la suite, la réhabilitation des sources de la Bauma qui arrivent dans le réservoir et également le secteur de la Cula. Cela viendra par la suite, le plus important étant le traitement du chlorothalonil.

Électricité : On a créé récemment une communauté d'autoconsommation. C'est un partage de la production entre la production photovoltaïque de la Sablliane et les pavillons préfabriqués. Maintenant, on a la possibilité de transférer cette énergie. Cela dépend en fait du branchement de la Romande Énergie. Suivant le branchement, c'est possible, suivant le branchement, ce n'est pas possible. Quand les éléments ont été raccordés, je pense qu'ils étaient loin de se poser des questions sur cet état de fait. C'est le plus avantageux parce que toute l'énergie est consommée directement à côté. Il n'y a pas de transport. Maintenant, il y a une deuxième possibilité qui s'offre à la commune d'Yvonand, c'est la création de communautés électriques locales. C'est donc toujours un partage d'énergie photovoltaïque, mais via le réseau public. L'économie peut être entre 20 et 40 % en fonction du réseau. L'entrée en vigueur de la loi est très récente, c'était le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. La mise en place effective sera dès le milieu de l'année 2026. On est en train, avec la municipalité, de voir ce que l'on peut faire puisqu'on a quand même des excédents qui aujourd'hui sont rachetés à un prix misérable et on pourrait les utiliser pour d'autres consommateurs. En produisant sur Brit 2, on pourrait utiliser cette surproduction d'énergie pour l'administration par exemple, pour les bâtiments communaux ou pour autre chose. J'ai même été approché par un citoyen qui serait intéressé aussi à partir dans cette solution-là pour justement améliorer le rendement de son installation.

*M. Viktor Zeiter*

L'énergie ne va pas dans le réseau ?

*M. Cyril Ottonin*

Oui elle va dans le réseau. Mais le problème qu'il y a aujourd'hui, c'est qu'il y a trop de production et ils ne savent pas qu'en faire. On cherche des solutions pour essayer d'éviter ces pics et éviter qu'ils nous la reprennent à 0.-. Quand il y aura trop de production, ils vont écrêter et on va produire dans le vide ou mettre des batteries.

*M. Julien De Icco*

Droit de préemption et chemin décisionnel : Je vais vous partager un peu d'émotion que j'ai eu au mois de décembre. On a reçu un courrier d'un notaire qui nous faisait part d'un droit de préemption qu'on avait sur un immeuble. Une société immobilière vendait un immeuble à une autre société immobilière. Naturellement, on se dit que si un institutionnel vend à un autre institutionnel, c'est que ça doit être certainement très intéressant. Effectivement, c'était intéressant, une opportunité stratégique pour notre patrimoine financier et un rendement net d'à peu près CHF 150'000.- par année. La société vendeuse, c'est une société immobilière et le jeu de la comptabilité fait que sur 3 ans, c'était à peu près CHF 1'000.- de recette fiscale, donc pas grand-chose. Sauf que le délai légal est de 40 jours. C'est clairement insuffisant pour pouvoir prendre une décision car forcément il faut analyser l'objet, autant la partie technique, juridique que financière. Il faut ensuite une validation au sein de la municipalité, un dépôt de préavis, un examen par les commissions compétentes, le vote au conseil communal, pour enfin se positionner de savoir si on achète ou non, en fonction de nos droits d'emption. J'ai donc été excité quelques jours, mais pas très longtemps. Pour comprendre un petit peu comment ça fonctionne aujourd'hui, on a un crédit cadre annuel de CHF 100'000.-. On a donc la possibilité d'acquérir de l'immobilier à hauteur de CHF 30'000.- maximum par opération immobilière, sans concerter le conseil communal. C'est chouette, mais on n'achète pas grand-chose avec CHF 30'000.-. Tout ça fait relever une évidence, c'est que si on a encore deux ou trois droits

d'emption qui traînent par-ci par-là, et des opportunités telles que celles que je viens de décrire, on ne peut pas être réactif. On s'est posé la question de savoir si on se dépêche ou si on fait un conseil communal extraordinaire, mais ce n'est pas réaliste, c'est juste impossible. L'idée aujourd'hui, c'est d'y réfléchir. Je voulais juste vous faire part du fait que j'étais très excité en décembre, que j'ai été très refroidi ensuite et que ça amène quelques réflexions de fond, comme se demander comment on peut intervenir de manière peut-être plus efficace si on se retrouve à nouveau confronté à un événement de ce type. Je vais me pencher dessus, je vais faire des propositions à mes collègues et on vous reviendra avec ça sous peu.

*Mme Aline Wenk*

Ces 40 jours, sont-ils définis au niveau fédéral ou peuvent-ils être changés par la commune ?

*M. Julien De Icco*

À priori, c'est le droit qui applique cela. Dans le cadre d'un droit d'emption dans le cadre de la commune - je connaissais dans le cadre privé où c'est 90 jours, c'est pour cela que j'étais excité d'abord - mais c'est 40 jours et apparemment c'est conforme comme cela pour toutes les communes. Donc chaque droit d'emption que la commune peut avoir, c'est 40 jours maximum.

*Mme Aline Wenk*

La commune n'aurait donc pas le droit de changer ce délai ?

*M. Julien De Icco*

Malheureusement pas, non.

*M. Gael Hedou*

Je voulais savoir si c'était possible d'avoir une liste de tous les droits de préemption que la commune pourrait avoir.

*M. Julien De Icco*

Je me suis aussi posé la question de savoir si cela existait. Je suis toujours au stade de me poser la question. Donc je vais voir comment on peut accéder à une telle information. Ça me semble assez compliqué d'obtenir ce type d'information. Au cadastre, certainement ou au registre foncier, mais je ne sais pas s'ils établissent des listings. Mais ce serait intéressant, effectivement d'en savoir un peu plus. J'espère que ce n'était pas le dernier. Juste pour information aussi, la raison pour laquelle je me pose la question, c'est que j'ai eu l'occasion d'échanger avec un autre municipal d'une autre commune qui a été confronté à cette problématique et qui m'a dit justement qu'il préparait aussi un plan de ce type à présenter à son conseil communal pour intervenir plus rapidement.

*Mme Christelle Fresneau*

Dicastère des bâtiments : Quelques bonnes nouvelles pour commencer concernant le dicastère des bâtiments. Je vais vous faire un bref résumé des préavis terminés en 2025. Il s'agit du préavis 2023/13 « remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente », 2023/17 « remplacement de l'éclairage du terrain de foot (A), installation d'une PAC sur les vestiaires containers (B), mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique (C) », préavis 2024/01 « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sablliane, installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym Brit 2 ». La bonne nouvelle, c'est que tous ces préavis ont été largement tenus. Ils n'ont pas utilisé l'entier des montants qui vous ont été soumis. Je donnerai plus de détails lors de la COFIN. Pour vous donner un petit retour concernant le préavis 2023/17, notamment sur le A et le B nous avons un montant non utilisé de CHF 58'479,80 et pour le C un montant de CHF 22'086,87.

*M. Martin Schnorf*

Garderie - Château de Sable : Je suis présent ici par rapport à la partie du chapitre du Château de Sable, non par rapport à la technique du bâtiment, mais par rapport à toutes les conséquences

qu'il y a en dehors de la technicité du bâtiment par rapport à la loi concernant la petite enfance. Quand Madame Fresneau aura fini sa présentation, j'interviendrai par rapport à tout ce qu'on a dû mettre en place par rapport à la sécurité des enfants.

*Mme Christelle Fresneau*

Je vous fais un petit retour concernant la garderie Château de Sable. Certains conseillers et conseillères étaient déjà présents, mais pour l'historique, un préavis avait été déposé pour transformer l'ancienne grande salle, notamment les locaux des pompiers au rez-de-chaussée, en garderie. Il s'agit du préavis 2010/06 « installation d'une garderie dans la grande salle, projet de transformation ». Lors de ces travaux, il a fallu mettre à niveau le sol du rez-de-chaussée menant au garage des pompiers et réduire la pente à l'avant de ces locaux. Situation actuelle : il a été constaté que le sol s'affaissait par endroit, notamment à l'avant du bâtiment dont le hall d'entrée et la nurserie. Lors d'une visite avec une nouvelle collaboratrice de la commune, l'affaissement du sol s'est avéré beaucoup plus conséquent, ce qui a conduit à des investigations et la mise en œuvre de mesures d'urgence en moins de 24 heures en collaboration avec un bureau d'ingénieur régional. Après une recherche sur l'exécution antérieure du projet et l'utilisation d'une caméra fournie par nos services voirie, que je remercie pour leur travail, l'inspection a été faite et nous avons pu identifier que le vide sanitaire n'a pas été créé comme imaginé en remblais mais par la pose de pieux en bois sur l'ancien sol de la caserne destiné à supporter un plancher. *Présentation d'un croquis pour expliquer la disposition de la dalle existante (ancien sol des pompiers), des « pieux » et du plancher.* Que s'est-il passé ? Plusieurs problèmes ont été identifiés. De l'eau dont la source reste inconnue tant que nous ne procédons pas au démontage se trouve sous le vide sanitaire, ce qui a entraîné une détérioration importante du plancher en bois du rez-de-chaussée. Le plancher a été posé sur un sol hermétique qui date de la caserne, sans aucune grille ni ventilation à l'époque. Par conséquent, même en l'absence de cette eau, le plancher aurait au fil des années atteint un état similaire à celui d'aujourd'hui. Les photos présentées ne sont pas de très bonne qualité, mais vous pouvez identifier l'arrière du bâtiment où les pieux sont encore bons, et à l'avant du bâtiment dans l'état dans lequel ils se trouvent. Je tiens juste peut-être à préciser - ce n'est pas indiqué dans ma présentation - que les ingénieurs sont venus le lendemain matin-même, surtout pour savoir les risques qu'il en découlait : on ne peut pas avoir un affaissement des parois ou de deux mètres, c'est un vide de 60 centimètres. N'empêche que l'espace dédié à la nurserie a été déplacé, étant donné qu'il y avait une possibilité d'organisation à l'interne, pour sécuriser autant les personnes y travaillant que la nurserie. Seule la structure du rez-de-chaussée est affectée donc l'utilisation de l'étage ne sera pas impactée par la suite. En raison de l'ampleur des travaux, la totalité du rez-de-chaussée devra être évacuée et démolie et il sera indispensable d'identifier la source de l'eau avant de procéder à la reconstruction. Compte tenu de la durée estimée de ces travaux, nous élaborerons un projet de mise en place de containers afin de maintenir l'exploitation durant cette période. Actions à venir et à court terme : un préavis d'urgence sera déposé dès que nous disposerons d'éléments suffisants. Je ne vous cache pas que nous y travaillons depuis le 7 janvier d'arrache-pied mais qu'on n'arrive pas non plus à avoir toutes les réponses jusqu'à ce soir. Étant donné l'urgence, il se peut que certains chiffres vous soient présentés avec une marge d'estimation car tant que le démontage n'aura pas été effectué, il sera impossible de chiffrer précisément certains travaux.

*M. Viktor Zeiter*

Est-ce que les ingénieurs sont les mêmes que ceux qui ont étudié la première fois ou bien c'est des nouveaux ingénieurs qui sont venus ?

*Mme Christelle Fresneau*

Ce ne sont pas les mêmes.

*Mme Hanna Sulzmann*

Est-ce que on a déjà parlé de vices cachés par rapport aux travaux ? Est-ce qu'il y a une possibilité de récupérer quelque chose ?

*Mme Christelle Fresneau*

À ce jour, cela a été annoncé à nos assurances.

*M. Martin Schnorf*

Le délai est trop long.

*Mme Hanna Sulzmann*

Mais y a-t-il quand même un avocat sur le coup, vu le délai de prescription ? Parce que justement, cela passe très, très vite.

*Mme Christelle Fresneau*

J'entends, mais c'est vrai que pour l'instant, on s'est vraiment concentré sur l'urgence.

*Mme Hanna Sulzmann*

Quand vous découvrez le vice, il y a 30 ou 90 jours selon les cas.

*M. Martin Schnorf*

En parlant d'urgence, suite à ces événements, j'ai été contacté par rapport à mon rôle de président du RYMAJE. Ce qui est conséquent, c'est qu'on doit bien sûr sécuriser et informer tout d'abord la direction et le personnel pour dire ce qui se passe. Il y a aussi des parents à rassurer, car ils n'ont jamais vu au moins huit personnes devant la garderie, à l'entrée du bâtiment et se demandent ce qu'ils font en train de regarder par un petit trou. Après cela, il faut aussi voir l'exploitation. Ça représente 36 places, mais c'est 60 familles qui sont touchées par cet événement. Donc, il faut dire aux familles qu'ils peuvent toujours amener leurs enfants dans un tel lieu, car informer 60 familles, en disant que on ne prend plus leurs enfants, ce n'est pas imaginable pour nous. Et surtout l'important, c'est qu'on a informé l'État de Vaud par rapport à cette dangerosité, car des fois les familles téléphonent immédiatement à l'État de Vaud en demandant ce qu'il se passe à Yvonand. On a donc mis en place une communication commune en disant que si des parents téléphonent à l'État de Vaud, ils savent ce qu'il se passe et ils doivent retourner vers nous. En même temps, l'État de Vaud par rapport à l'urgence des containers qu'on va mettre en place, nous a accordé facilement des dérogations. Vous savez qu'il y a des normes très strictes par rapport à la prise en charge de l'enfant, des locaux et autres. Donc l'État de Vaud joue parfaitement le rôle de dire que nous sommes dans l'urgence mais ce qu'on ne sait pas actuellement par rapport aux offres que nous allons recevoir, c'est le temps. Est-ce qu'ils vont être dans un container pendant cinq mois, six mois ? C'est un grand mystère mais ça sera quelque chose de provisoire. Notre objectif numéro un au niveau du RYMAJE, c'est que les parents ne soient pas pénalisés par cette situation. En plus de la complexité de la situation, il ne faudrait pas que les parents se demandent ce qu'on fait. Sachez que la première étape, ça a été d'informer les parents de la situation sans rentrer dans le détail. Tout prochainement, quand on aura vraiment l'environnement global de tout ce qu'on va faire, on va aussi expliquer aux parents qu'il y aura un transfert de leurs enfants dans les containers. Par chance les containers seront juste de l'autre côté du jardin, donc ils pourront toujours bénéficier du jardin pour pouvoir faire des activités. C'est une des grandes chances puisqu'on a trouvé cette solution-là. C'est vraiment une communication qui soit la plus correcte mais qui ne soit pas alarmante non plus, autrement on aurait d'autres problèmes. Toute cette communication qu'on doit faire en urgence, réfléchir comment et autre, on a essayé de faire au mieux, tout en maintenant la sécurité pour les enfants et que les parents ne s'alarment pas en disant qu'est-ce que je vais devenir, parce que nous savons actuellement qu'il est difficile de replacer un enfant dans une autre garderie. Donc ça, on garantit absolument cette prestation.

*Mme Hanna Sulzmann*

Je reviens sur le fait d'impliquer un avocat pour que cela soit pris en charge le plus rapidement possible et s'il y a moyen de se retourner contre les gens qui ont fait les travaux précédemment. S'il faut refaire tout le sol d'un étage, ça va coûter très cher.

*Mme Christelle Fresneau*

On ne va pas parler de chiffres ce soir.

*M. Martin Schnorf*

Je vous remercie du conseil et on va voir comment on peut faire parce que de toute façon on a une protection juridique. Est-ce qu'il y a d'autres questions pour la prise en charge des enfants ? Si jamais vous entendez des familles qui disent que c'est la catastrophe, oui, c'est fort ennuyeux ce que nous vivons actuellement, mais ce n'est pas non plus l'explosion de Crans-Montana. On entend déjà des rumeurs qui demandent ce qu'il se passe, vous pouvez donc apaiser en disant que c'est sous contrôle.

*M. Pascal Rebeaud*

Vous avez dit que vous avez mandaté un bureau d'ingénieurs pour analyser la situation. Est-ce qu'il y aura aussi un rapport concernant la façon dont les travaux ont été faits en 2011 ? En voyant des choses comme cela, monter une garderie sur des pilotis (*Mme Fresneau ajoute « sans grille et sans ventilation »*), le préavis mentionne que CHF 860'000.- ont été dépensés. Peut-être qu'on n'y était pas tout à fait et qu'il y a des choses qui vont être récupérées, mais je pense quand même que là on peut responsabiliser un petit peu, au niveau de la conduite des travaux en leurs temps, les entreprises mandatées. Parce que mettre simplement du bois là-bas dessous, honnêtement, ça fait un petit peu peur. Alors j'aimerais que le point des travaux effectués soit analysé. Certes c'était il y a 15 ans mais je pense qu'il y a des vices de construction qui ont été faits.

*M. Martin Schnorf*

On prend note de votre demande.

*Mme Nicole Bachmann*

Vous avez mentionné un préavis d'urgence. Est-ce que ça implique une séance supplémentaire du conseil communal ?

*Mme Christelle Fresneau*

C'est mon gros problème ce soir, c'est qu'on fait tout pour avoir déjà la base mais je n'ai pas de délai et ne peux pas vous dire que ça peut être dans 10 jours. C'est très compliqué. Dès que j'ai des informations, je reviens auprès du bureau.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **8. Préavis 2025/13 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2.**

*Rapport de la commission des finances.*

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 14 janvier à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander, suppléante en remplacement d'Hanna Sulzmann excusée, et de Messieurs Yann Rod, Thierry Steiner, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présent, Monsieur Julien De Icco, municipal. La commission des finances remercie Monsieur De Icco pour ses explications. Le présent préavis constitue un ajustement recommandé dans le cadre du passage au MCH2, afin d'éviter la création de règlements inutiles pour des fonds qui ne se justifient plus. Le fonds de réserve de politique budgétaire offrira une plus grande souplesse à l'autorité municipale, sans pour autant

exclure la possibilité de créer des fonds de préfinancement spécifiques. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/13, dont les conclusions sont :

1. de dissoudre les fonds de réserve suivants :

- fonds Places de parc - fonds Sport - fonds AOGY - fonds Chemins et collecteurs - fonds de crises - fonds compensation arbres - fonds manifestations culturelles - fonds rénovation bâtiments communaux - fonds terrains - fonds Voirie/Conciergerie (matériel d'exploitation) - fonds rénovation bâtiments scolaires - fonds rénovation orgue - fonds réserve non affectée - fonds aliénations et acquisitions immobilières

dans la réserve de politique budgétaire.

2. de reclasser les immobilisations suivantes :

- Bâtiment halle Petite Amérique (locaux occupés par la Voirie - 41 % du volume du bâtiment) - Bâtiments dépôts en Coppet - Lotissement Mortaigue

du patrimoine financier au patrimoine administratif

OUI - 39      NON - 0      ABST - 1

Le préavis 2025/13 est accepté à la majorité.

## **9. Préavis 2025/14 Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz - Commune d'Yvonand.**

*Rapports des commissions ad hoc et des finances.*

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Pascal Rebeaud

« Convoquée en séance le mardi 6 janvier 2026, la commission ad hoc composée de : Madame Katia Méan, et de Messieurs Ivar Kjelberg, Florian Breguet, Christian Vuadens, Gabriel Wolf, Robert Beutler et Pascal Rebeaud, rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis 2025/14, « Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz – Commune d'Yvonand ». Monsieur Cyril Ottonin, municipal et Monsieur Alexandre Gorret, fontainier, étaient également présents. Nous les remercions des explications transmises et des réponses données aux différentes questions posées. La commission les remercie pour leur disponibilité. Lors de l'analyse des différentes solutions d'alimentation d'eau à la Rochettaz, la municipalité a écarté la solution technique de pompage de l'eau, qui aurait été plus onéreuse à la fois pour l'investissement et les frais d'exploitation, et avoir opté pour une solution plus économique et écologique, en travaillant sur la pression d'entrée de l'alimentation d'eau venant de l'ARRIBRU qui est suffisante pour alimenter les habitations mentionnées, aussi bien pour le réseau d'eau que pour la protection incendie. Nous remercions la municipalité de l'alternative proposée. La commission relève également une sécurité supplémentaire pour nos habitantes et habitants, puisqu'il y a une certaine redondance en alimentation d'eau avec ce 2<sup>ème</sup> raccordement de l'ARRIBRU à notre réseau. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, vous propose, d'accepter le préavis 2025/14 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 14 janvier à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Zoé Gander, suppléante en remplacement d'Hanna Sulzmann excusée, et de Messieurs Yann Rod, Thierry Steiner, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du

préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents, Messieurs Cyril Ottonin, Julien De Icco, municipaux, Monsieur Alexandre Gorret, fontainier. La commission des finances remercie les participants pour leurs explications et pour les réponses apportées aux questions. Elle relève que la subvention est essentiellement assurée par la défense incendie. La commission constate que le budget final est supérieur de CHF 300'000.- aux montants figurant dans le plan d'investissement, principalement en raison des différentes exigences imposées par le Canton. Ces investissements sont obligatoires, notamment à la suite des avertissements émis par l'OFCO. Lors des adjudications finales des travaux, certaines optimisations de coûts peuvent toutefois être envisagées. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/14, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à réaliser les travaux pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et défense incendie des secteurs : La Vignette et La Rochettaz - Commune d'Yvonand ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 720'000.- TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 71000.503.3 (sécurisation approvisionnement EP La Vignette & La Rochettaz).

OUI - 40      NON - 0      ABST - 0

Le préavis 2025/14 est accepté à l'unanimité.

## 10. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés :      Les mêmes.

Absent :      Les mêmes.

La séance du conseil est close à 21 h 00. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 9 mars 2026 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente



Nicole Bachmann



La Secrétaire



Pauline Héritier